

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-3118

présenté par

M. Bompard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 30**ÉTAT G****Mission « Gestion des finances publiques »**

Rédiger ainsi les alinéas 756 et 757 :

« **Renforcer les résultats du contrôle fiscal**« *Évolution du montant notifié en redressements fiscaux et pénalités* ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

"Le nombre d'agents affectés dans les différents services de contrôle de la DGFIP était de 13 336 postes en 2010. Il était de 12 575 en 2014, 10 252 en 2017 et avoisine 9 % des effectifs de la DGFIP en 2020, soit environ 9 000 agents. Cela représente donc une baisse d'environ un tiers des effectifs en dix ans.

Dans le même temps, les résultats du contrôle fiscal se sont effondrés. Alors que le fisc a notifié 21,2 milliards d'euros redressements fiscaux et pénalités en 2015, le montant n'est plus que de 19,5 milliards d'euros en 2016, 17,9 milliards d'euros en 2017, 16,2 milliards d'euros en 2018, 13,9 milliards d'euros en 2019 et 10,2 milliards d'euros en 2020 et 10,7 milliards d'euros en 2021. Cela représente une baisse de moitié sous Macron.

Pourtant, cela n'a pas empêché Bercy de se féliciter à plusieurs reprises en cours de mandat, d'une hausse des montants immédiatement recouverts. Secret de ce tour de passe-passe : présenter les montants immédiatement encaissés, peu significatifs, puisqu'il peut y avoir des années entre le contrôle et l'encaissement. Ainsi en 2019, les pénalités notifiées diminuaient alors que les montants immédiatement encaissés augmentaient en raison du recours massif aux procédures à l'amiable : pas de condamnation, pas d'amende, juste un petit versement au rabais. Cela représente une atteinte à l'égalité devant la loi, et une perte colossale pour les finances publiques. Mais pour le Gouvernement, c'est l'occasion de faire des annonces malhonnêtes sur l'augmentation des résultats. Par la même occasion, ils évitent les procès, qui mettraient en lumière le manque de magistrats.

Notons par ailleurs que 600 Français sont cités dans le scandale d'évasion fiscale des Pandora Papers. Parmi eux un proche de Benalla, un ancien président de département LR, un ancien euro-député RN, un ancien ministre de l'économie socialiste mais aussi... un actuel député LREM ! Sûrement gêné de compter dans ses propres rangs des fraudeurs, le ministre de l'Économie a disparu pendant 48h après l'annonce de ce scandale. Puis, il a annoncé avoir saisi la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et qu'il serait « intraitable ». La belle affaire. Bruno Le Maire a lui-même vidé les effectifs de la DGFIP. Cela a assez duré."